

AVIS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE AUX PORTEURS DES

obligations d'un montant de 500.000.000 euros au taux de 1,875 % venant à échéance le 14 septembre 2022 (dont le montant en principal en circulation est de 395.700.000 euros),

émises par Icade (l' « Emetteur »)

**ISIN : FR0012942647
Code commun : 128834591
(les « Obligations »)**

Date de remboursement : 24 février 2021

Issy-les-Moulineaux, 18 février 2021 – Avis est donné par les présentes, à la suite de la publication par l'Emetteur le 18 janvier 2021 d'un avis annonçant son choix de procéder au remboursement anticipé de 100% du montant principal des Obligations en circulation, conformément aux articles 5(d) (*Remboursement intégral par l'Emetteur*) et 10 (*Avis*) des modalités des Obligations contenues dans le prospectus d'émission des Obligations ayant reçu le numéro de visa n° 15-479 de l'Autorité des marchés financiers en date du 10 septembre 2015 (le « **Prospectus** »). Les termes utilisés mais non définis dans les présentes auront la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus.

Les modalités du remboursement sont les suivantes :

1. Le montant de remboursement optionnel des Obligations a été calculé par l'agent de calcul conformément aux dispositions de l'article 5(d) du Prospectus. Conformément à cet article, le montant de remboursement optionnel des Obligations est calculé en utilisant un taux d'actualisation égal au taux de remboursement anticipé, applicable à la date du présent avis, majoré de 25 points de base, tel que calculé par l'agent de calcul le 18 février 2021 à 11h00 (heure normale d'Europe centrale). Ce montant sera le suivant :

103 637,28 euros par Obligation de 100.000 euros, majoré de 837,33 euros au titre du coupon couru des Obligations jusqu'à la date de remboursement (exclue).
2. La date de remboursement des Obligations sera le 24 février 2021 (la « **Date de Remboursement** »). Les Obligations seront radiées de la cote d'Euronext Paris à la Date de Remboursement.